

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le respect de la confidentialité et la protection des renseignements personnels sont des valeurs fondamentales pour l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice (ci-après l'« Institut »). La présente Politique a été élaborée dans un objectif de transparence et présente les engagements de l'Institut en matière de confidentialité et de protection des renseignements personnelles.

La présente Politique s'applique aux activités de l'Institut. Elle s'applique lorsqu'un individu transfère des renseignements à l'Institut, que ce soit en participant à une activité organisée par l'Institut, en s'inscrivant à son infolettre ou lors de la visite du site web. De plus, elle s'applique à l'égard des renseignements personnels recueillis pour gérer et administrer les mandats et les activités de l'Institut.

QU'EST-CE QU'UN RENSEIGNEMENT PERSONNEL?

Tout renseignement qui concerne un individu permettant directement ou indirectement de l'identifier est considéré comme étant un renseignement personnel (ci-après « renseignement.s personnel.s » ou « renseignement.s »). Le nom, les coordonnées, l'adresse résidentielle, l'adresse électronique, la date de naissance, les numéros de compte et les renseignements financiers sont notamment considérés comme étant des renseignements personnels.

COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'Institut limite la collecte de renseignements à ce qui est nécessaire pour mener à bien ses activités.

De manière générale, l'Institut recueille les renseignements personnels directement par ses interactions avec la personne concernée et notamment par le biais de son formulaire d'infolettre. L'Institut collecte aussi certains renseignements par le biais de son site internet.

Ci-dessous se trouve une liste non exhaustive des renseignements que l'Institut pourrait collecter :

- Renseignements sur l'utilisation du site web¹ :
 - o Renseignements recueillis par le biais de témoins (cookies);
 - o Parcours et historique de navigation sur le site web ;
 - Adresse IP;
 - o Renseignements relatifs à l'appareil, système d'exploitation ou navigateur.
- Renseignement sur l'utilisation ou l'inscription à l'infolettre :

Mise à jour : 2023-09-21

Page 1 sur 6

¹ Le site web de l'Institut peut contenir des liens vers des sites web d'autres parties qui ne sont pas régies par la présente Politique. Les sites liés peuvent avoir leurs propres avis et politiques de protection des renseignements personnels.



- Adresse courriel;
- Nom et prénom ;
- o Renseignements relatifs à l'utilisation des infolettres de l'Institut
- Renseignements recueillis pour gérer et administrer les mandats et activités, notamment en lien avec son personnel.

UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'Institut utilise les renseignements pour :

- Améliorer ses communications ;
 - Pour améliorer son site web et ses communications notamment avec ses partenaires, les utilisateurs de son site web et les abonnées de son infolettre.
- Respecter ses obligations légales :
 - Respecter les obligations, exigences et lignes directrices fiscales, légales et réglementaires;
 - Répondre aux audits et aux inspections ;
 - Utiliser et communiquer certains renseignements dans les cas où la loi oblige l'Institut et l'autorise à le faire.
- Gérer et administrer ses mandats et ses activités notamment en lien avec son personnel, ses partenaires et ses administrateurs.

COMMUNICATION ET PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'Institut ne vend pas les renseignements à des tiers et ne fournit pas de renseignement pour des fins de marketing, de recherche ou de statistique. L'Institut ne partage pas de renseignement avec des tiers pour une raison autre que celles mentionnées dans la présente Politique.

Tous les tiers, ainsi que tous les fournisseurs de services avec qui l'Institut fait affaire ont été sélectionnés avec soin et sont liés à l'Institut par une entente de confidentialité et de protection des renseignements personnels. Ces fournisseurs s'engagent à utiliser les renseignements personnels que pour les fins mentionnées dans les ententes ainsi qu'à assurer le même degré de confidentialité et de protection offert par l'Institut. Certains de ces fournisseurs de services sont situés à l'extérieur du Québec, conséquemment des renseignements personnels pourraient être traités ou stockés hors du Québec. Dans de tels cas, l'Institut effectuera une enquête sur le fournisseur de services étranger, en plus de s'assurer que les renseignements bénéficient d'une protection adéquate par la signature d'entente, en fonction du contexte légal du territoire étranger.

À l'occasion, l'Institut peut se trouver dans l'obligation de partager certains renseignements personnels aux tribunaux, aux autorités compétentes ou à certains organismes réglementaires.

IQRDJ – Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels

Page 2 sur 6



L'Institut utilise Google Analytics pour améliorer son site web. Les données sont collectées et traitées selon la politique de confidentialité et les conditions d'utilisation de Google : https://policies.google.com/?hl=fr-CA&gl=ca.

UTILISATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'Institut prend toutes les mesures nécessaires et appropriées pour assurer la protection des données contre la perte, le vol ainsi que l'utilisation ou la modification non autorisée des renseignements qu'elle détient. Les renseignements personnels contenus dans les dossiers ne sont donc accessibles qu'aux personnes désignées qui les consultent uniquement lorsque cela est nécessaire dans l'exercice de leurs fonctions.

L'Institut déploie des efforts raisonnables pour protéger les renseignements personnels contre la perte, le vol, l'accès, l'utilisation ou la divulgation non autorisés et contre toute autre atteinte à la sécurité. L'Institut suit l'évolution des menaces qui pèsent sur la sécurité de l'information. L'Institut assure la sécurité des renseignements détenus de plusieurs façons, notamment par :

- la mise en place de mesures de protection appropriées relativement aux systèmes informatiques et aux renseignements qu'ils contiennent;
- la limitation de l'accès aux renseignements. Cela signifie que seuls les employés qui ont besoin de connaître certains renseignements pour exercer leurs fonctions y ont accès ;
- la formation du personnel aux risques entourant la protection des renseignements personnels et la cybersécurité ;
- l'obligation pour nos mandataires et fournisseurs de services qui ont accès à des renseignements personnels de signer des ententes de confidentialité et de protection des renseignements personnels.

Les renseignements personnels physiques sont conservés au Québec. Les renseignements sauvegardés numériquement se trouvent sur des serveurs situés au Canada. Les fournisseurs de services et les autres tiers auxquels des renseignements sont divulgués en vertu de la présente Politique peuvent exercer leurs activités à l'extérieur du Québec et du Canada. Les renseignements peuvent donc être utilisés et conservés de façon sécuritaire dans d'autres provinces et pays. Conséquemment, les renseignements peuvent être assujettis aux lois et aux droits d'accès des autorités d'autres provinces et de pays étrangers.

En cas d'incident de confidentialité, l'Institut informera promptement les personnes concernées. En cas d'incident présentant un préjudice sérieux, l'Institut a l'obligation d'aviser toutes les personnes concernées par l'incident, ainsi que la *Commission d'accès à l'information*.

DURÉE DE LA CONSERVATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'Institut peut, sous réserve des lois applicables et les délais de conservations prévus par les diverses lois, conserver dans ses dossiers les renseignements personnels. D'autres facteurs, comme la finalité, la nature et la sensibilité des renseignements ont été prises en compte lors de la détermination des périodes de conservation. Les personnes concernées peuvent retirer leur consentement relativement à l'utilisation des

IQRDJ – Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels

Page 3 sur 6



renseignements recueillis. Lorsque les renseignements ne sont plus nécessaires, ou à la demande de la personne concernée, l'Institut déploiera des efforts raisonnables pour les détruire en toute sécurité ou les anonymiser².

Certaines exceptions peuvent s'appliquer et nécessiter des périodes de conservation plus longues, par exemple en cas de litiges ou de réclamations.

DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

En vertu des lois régissant les renseignements personnels, toute personne a le droit d'avoir accès aux renseignements détenus par l'Institut le concernant. Ce droit inclut également le pouvoir de faire corriger des renseignements incomplets ou inexacts. Pour ce faire, il suffit de présenter une demande à la Responsable de la protection des renseignements personnels de l'Institut.

Toute personne concernée a également la possibilité de faire une demande pour obtenir plus d'information concernant les fins auxquelles ses renseignements sont recueillis, les moyens par lesquels les renseignements sont recueillis, les droits d'accès et de rectification prévus par la loi et son droit de retirer son consentement à la communication ou à l'utilisation des renseignements recueillis. Les personnes concernées peuvent aussi demander d'être informées des renseignements personnels recueillis auprès d'elle, des catégories de personnes qui ont accès à des renseignements au sein de l'Institut, de la durée de conservation de ces renseignements, ainsi que des coordonnées de la Responsable de la protection des renseignements personnels.

L'Institut dispose d'un délai de 30 jours pour faire suite à une demande d'accès ou de rectification à la suite de la réception de la demande.

CONSENTEMENT

Le consentement de la personne concernée est toujours nécessaire pour permettre à l'Institut de récolter des renseignements personnels et de les utiliser dans le cadre de ses activités. L'Institut utilise les renseignements uniquement avec le consentement de la personne concernée ou dans les limites autorisées par la loi. La personne concernée peut retirer son consentement en tout temps sous réserve des obligations légales concernant la conservation des renseignements personnels et de certaines exigences contractuelles.

Une personne concernée peut retirer son consentement en communiquant avec la Responsable de la protection des renseignements personnels (voir rubrique suivante).

RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Responsable de la protection des renseignements personnels s'assure du respect de la présente Politique ainsi que de sa mise en place. Il s'agit de la personne à contacter en cas de questions par rapport à la

IQRDJ – Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels

Page 4 sur 6

² Un renseignement concernant une personne physique est anonymisé lorsqu'il ne permet plus, de façon irréversible, d'identifier directement ou indirectement cette personne.



protection des renseignements personnels ou en cas de demande d'accès, de rectification ou l'exercice de tout autre droit en lien avec les renseignements personnels. La Responsable de la protection des renseignements personnels s'occupe également de gérer les plaintes en matière de gestion et de protection des renseignements personnels.

Alexandra Pasca, Responsable de la protection des renseignements personnels

alexandra.pasca@iqrdj.ca
CP 770 Place Victoria
800 Place Victoria
Montréal Québec
H47-1J9

TRAITEMENT DES PLAINTES

Toute personne intéressée peut déposer une plainte en communiquant avec la Responsable de la protection des renseignements personnels pour toutes insatisfactions par rapport à la protection des renseignements personnels.

MODIFICATION DE LA POLITIQUE

L'Institut se réserve le droit d'apporter des modifications à la présente Politique en tout temps. Toute modification entrera en vigueur le jour de la publication de la Politique révisée sur le site internet de l'Institut.

La présente Politique s'appliquera aux renseignements d'une personne pendant toute la durée de détention de ses renseignements par l'Institut.

QUESTIONS

Outre la Responsable de la protection des renseignements personnels de l'Institut, pour toutes questions relatives aux lois et règlements entourant la protection des renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec la Commission d'accès à l'information ou le Commissariat à la protection à la vie privée du Canada aux coordonnées suivantes :

Commission d'accès à l'information

500, boul. René-Lévesque Ouest

Bureau 18.200

Montréal QC H2Z 1W7 Téléphone : 514-873-4196 Télécopieur : 514-844-6170

Téléphone sans frais: 1-888-528-7741

Courrier électronique : cai.communications@cai.gouv.qc.ca

Commissariat à la protection à la vie privée du Canada

30, rue Victoria



Gatineau QC K1A 1H3 Téléphone : 819-994-5444 Télécopieur : 819-994-5424

Téléphone sans frais : 1-800-282-1376